

# La gestion de vos obligations

O<sub>2</sub>M Conseil accompagne ses clients dans la gestion de leurs obligations réglementaires liées aux contraintes environnementales et sociétales; notamment sur les **Bilans Gaz à Effet de Serre réglementaires (BEGES-r)**, les **Audits Réglementaires Energie et Transport**, **l'Analyse du Cycle de Vie normée**, **l'affichage environnemental**, et le suivi et la déclaration annuelle **SEQE 3** pour les entreprises soumises à quotas carbone.

Nous réalisons une veille permanente sur l'ensemble des réglementations pour permettre à nos clients de se conformer à leurs obligations légales.

Ne voyez plus ces exigences réglementaires comme une contrainte mais comme un moyen pouvant **améliorer votre performance globale** et accélérer votre **transition environnementale** !

## Références





## Contact

 65 Rue de St Briec  
Bâtiment 24  
35000 Rennes

 [www.o2mconseil.fr](http://www.o2mconseil.fr)

 [contact@o2mconseil.fr](mailto:contact@o2mconseil.fr)

 Ligne Fixe: 02 23 48 56 72  
 Mobile: 06 16 18 30 67

## Pourquoi ?



Audit énergétique réglementaire instauré par la directive européenne 2012/27, et par le décret n°2014-1393



Repérer les gisements d'économies d'énergie

➔ Jusqu'à 30% d'économie, selon la nature de l'activité

## Quoi ?

Auditer **65 %** des factures énergétiques concernant les bâtiments, les transports et/ou les process

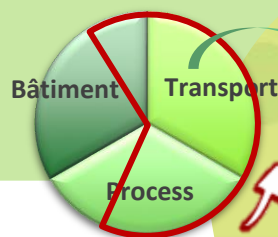
➔ **80 %** après décembre 2015

Audit énergétique à **renouveler tous les 4 ans**

## Qui ?

Les entreprises avec :

- Plus de 250 salariés
- Un CA > 50 M€ et un bilan > 43M€



Pour le transport, on prend en compte :

- le transport de personnes,
- le transport interne à l'entreprise,
- L'expédition des matériels de l'entreprise vers ses clients

## Quels sont les points clés ?

- ➔ L'identification des différentes activités de l'entreprise
- ➔ La composition du parc
- ➔ Les formations des utilisateurs
- ➔ Les consommations
- ➔ Le prix des énergies
- ➔ L'efficacité
- ➔ La sous-traitance
- ➔ La maintenance
- ➔ Le plan d'actions

## Comment ?

Envoi d'un support de renseignement	Mission d'audit sur site	Rédaction du rapport d'étude	Présentation des résultats chez le client
<ul style="list-style-type: none"> <li>Composition du parc véhicule</li> <li>Formation des utilisateurs</li> <li>Consommations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretiens</li> <li>Visite du service logistique</li> <li>Analyse des moyens de mesure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse des données d'activité</li> <li>Plan d'actions</li> </ul>	

Et ouverture de votre



**Intéressés ? Contactez-nous !**

# Le Bilan de Gaz à Effet de Serre Réglementaire



Quantifier, en ordre de grandeur, les émissions de Gaz à Effet de Serre générées par l'entreprise.



Décret Bilan gaz à effet de serre du 11 juillet 2011

## Qui?



Les entreprises de plus de 500 salariés

Ramené à 250 pour les régions et départements d'outre-mer

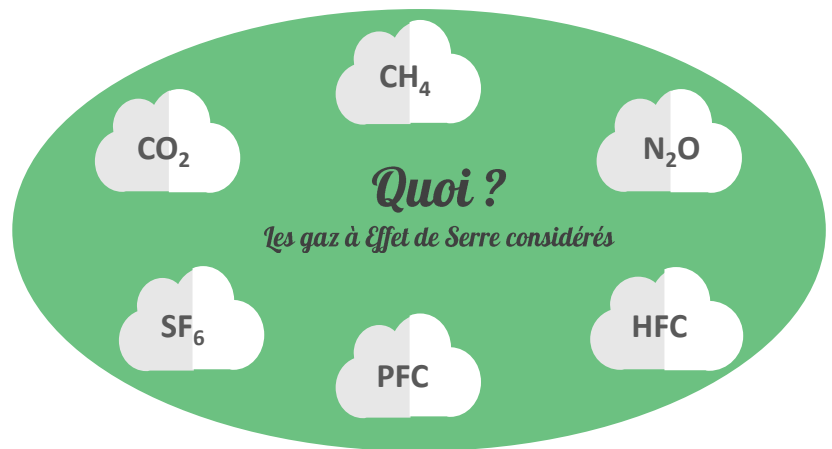


Les personnes morales de droit public employant plus de 250 personnes et les collectivités de plus de 50 000 habitants

## Quels enjeux ?

Le changement climatique

La raréfaction des énergies fossiles



## Pourquoi le BEGES-r ?



Contraintes réglementaires



Economies pour l'entreprise et partenaires et accès aux marchés



Un outil de soutien de la stratégie



Sensibilisation des salariés

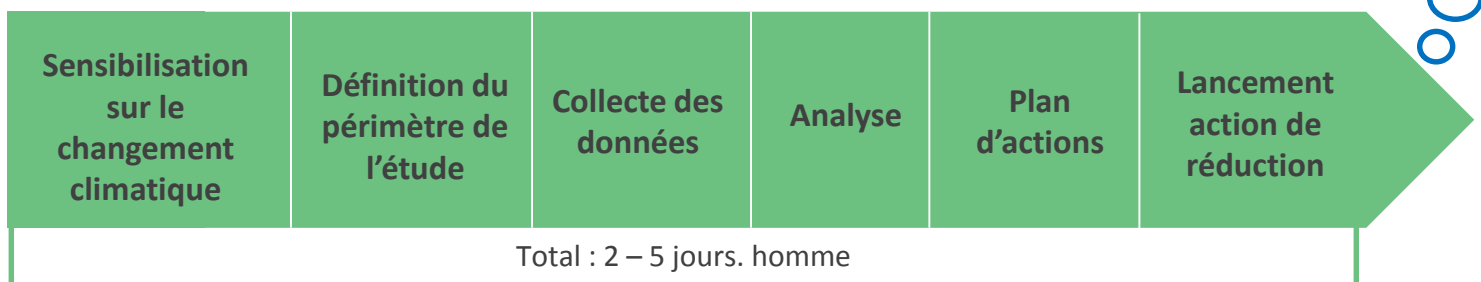
## Quel Périmètre ?

- Energies internes
- Fluides froids
- Carburants internes: transport et empreinte du personnel

Et ouverture de votre



## Comment ?



**Intéressés ? Contactez-nous !**

## Méthode selon la norme ISO 14040



L'ACV permet de **quantifier les impacts** d'un « produit », depuis l'extraction des matières premières qui le composent jusqu'à son élimination en fin de vie, en passant par les phases de distribution et d'utilisation, soit « du berceau à la tombe ».

- Identifier les principales sources d'impacts environnementaux en évitant les déplacements de pollution liés aux différentes alternatives envisagées.

### Pourquoi ?

- ✓ Un outil incontournable pour prouver le bienfait environnemental de votre solution et éviter le greenwashing
- ✓ Un outil de preuve pour :
  - Rassurer vos clients, ONG et partenaires
  - Tendre vers l'éco-labellisation
  - Anticiper la réglementation à venir
  - Accéder plus facilement à des concours de l'innovation
- ✓ Un outil de diagnostic pour orienter les actions d'amélioration de la compétitivité environnementale de produits ou de procédés

### Comment ?



## L'affichage environnemental

### Pourquoi ?



L'information des acheteurs sur les impacts environnementaux des produits : une nouvelle exigence du Grenelle et une attente forte des consommateurs



Un affichage qui prend en compte le cycle de vie des produits et leurs principaux impacts pour se différencier sur les marchés

### Pour quels produits ?

Tous les produits de grande consommation

### Comment ?

En effectuant une Analyse du Cycle de Vie.

### Quels indicateurs ?

L'indicateur CO<sub>2</sub>: émissions de gaz à effet de serre

D'autres indicateurs adaptés par catégorie de produit. Exemple: toxicité pour un détergent

